

venient y a-t-il à ce que cette doctrine s'étende, à ce que vous ayez moins de prétendants aux places et moins de prétendants à l'empire, moins d'affamés d'argent, moins de bandits de tout genre, plus de sujets fidèles, plus de bons soldats, plus d'honnêtes gens, et que vous gouverniez le monde par ce procédé nouveau, que César et Auguste auraient si fort envié, de la conscience? Votre pouvoir, sans doute, serait plus restreint à certains égards, car ces gens-là ont une ou deux choses qu'ils vous dénie; mais il serait, d'un autre côté, autrement affermi, parce qu'il reposerait sur la foi d'hommes qui savent mourir pour leur foi<sup>1</sup>. Or, ces hommes, que vous demandent-ils? Une seule chose : de vivre; et encore ne vous la demandent-ils pas beaucoup; car, pour eux, ils ont meilleur profit à mourir. Mais, dans l'intérêt de votre sécurité, de votre paix, de votre honneur, de votre vertu, de votre conscience, de votre éternité, ils croient que vous feriez mieux de les laisser vivre. Qu'en pensez-vous?»

Qu'en pensa Antonin? Antonin était empereur, par conséquent grand pontife, c'est-à-dire gardien suprême du rituel, qui était toute la religion de Rome. Il semble même avoir fait effort pour prendre au sérieux ce pontificat dont il était libre de se moquer intérieurement. On lui fait honneur d'avoir déserté les superstitions étrangères et accompli avec gravité le cérémonial païen dont il ne pouvait pas se dispenser. On le comparait à Numa, le prince pacifique et religieux. Il était, autant qu'on pouvait l'être alors, Romain, homme des traditions nationales et des

<sup>1</sup> Voy. dans Döllinger (*Christenthum und Kirche*) un morceau très-judicieux sur la manière dont la notion chrétienne du pouvoir l'agrandit en un sens et le restreint en un autre. III, 14, § 140, 141.

choses sacrées, et c'était à ce Romain et à ce pontife que saint Justin adressait son audacieuse interpellation au nom des chrétiens.

Mais Antonin était homme de sens; il savait très-bien qu'il avait au monde d'autres ennemis que les chrétiens; et ces ennemis n'étaient pas seulement les ambitieux, les conspirateurs et les bandits, c'étaient aussi les idées, les rites et les adeptes de l'Orient, dont j'ai dit ailleurs l'ascendant et le danger. Antonin connaissait ce péril, et son zèle même pour les cérémonies romaines est une preuve de ses craintes. Mais quel pauvre appui que ces cérémonies romaines! Antonin comprit-il le mérite d'une puissance comme l'Église, qui luttait avec énergie contre l'entraînement oriental; qui en était, à vrai dire, le contre-pied; qui le combattait, et dans son sein sous la forme hérétique, et hors de son sein sous la forme idolâtrique? Antonin vit-il cette puissance d'assez près pour la bien juger? Comprit-il qu'un tel auxiliaire méritait au moins d'être épargné, qu'il fallait laisser debout cette religion de l'âme, ne fût-ce que pour combattre les dégradantes religions de la matière? Ce qui peut passer pour certain, c'est que Justin fut entendu. Non-seulement l'apologiste vécut après de telles paroles, qui, sous Trajan, peut-être, l'eussent mené à la mort; mais on peut croire qu'il gagna sa cause auprès d'Antonin, comme Aristide avait gagné la sienne auprès d'Hadrien.

Voici, en effet, le rescrit qui nous a été conservé :

« L'empereur, César Titus Ælius Hadrianus Antoninus Augustus Pius, grand pontife, revêtu pour la quinzième fois (152) de la puissance tribunitienne, trois fois » (ou plutôt quatre fois) « consul, à la communauté de l'Asie, »

(l'assemblée des villes d'Asie qui étaient toujours si animées contre les chrétiens), « salut<sup>1</sup> :

« C'était aux dieux à veiller, ce me semble, à ce que des hommes comme ceux que vous dénoncez ne restassent pas impunis; c'est affaire aux dieux de châtier ceux qui refusent de les adorer. Ces hommes, vous les molestez, vous accusez leur doctrine d'athéisme; vous leur faites d'autres reproches encore que nous ne saurions accepter. Selon eux, au contraire, mourir par suite de vos accusations et mourir pour leur Dieu, vaut mieux que vivre : ce sont donc eux qui triomphent lorsqu'ils font, pour ne pas obéir à vos injonctions, le sacrifice de leur vie. Et, quant aux tremblements de terre qui ont eu lieu et qui se renouvellent encore dans votre pays, ce n'est pas à vous qu'il convient de nous donner des avertissements à cet égard. Vous qui vous laissez abattre à la vue de ces malheurs, comparez donc votre attitude à celle des hommes que vous accusez! Combien plus que vous ils ont confiance en Dieu! Au milieu de ces calamités, vous oubliez les dieux, ce semble; vous négligez leurs temples; et vous n'en êtes pas plus zélés pour le culte de Dieu, puisque vous haïssez ceux qui l'adorent et les poursuivez jusqu'à la mort. Déjà plusieurs

<sup>1</sup> Nous avons de ce rescrit un double texte, l'un dans Eusèbe (*Hist. eccl.*, IV, 13), l'autre, qui a dû être ajouté par un copiste à la suite de la première apologie de saint Justin. Il y a entre ces deux textes des variantes assez considérables. Le titre surtout diffère. Le titre rapporté par Eusèbe attribue, contrairement à Eusèbe lui-même, la lettre à Marc Aurèle, et le titre de saint Justin contient des indications chronologiques évidemment inexactes. (*Δημαρχικῆς ἐξουσίας ἰδ', πατὴρ πατριδὸς τὸ καί.*) La correction que nous suivons est indiquée par le bon sens et la chronologie.

Quant à la lettre même, le texte d'Eusèbe nous paraît en général préférable. Ces variantes, du reste, sont plutôt une présomption en faveur de l'authenticité de la lettre. Elle est rapportée comme étant d'Antonin par Zonaras et par Nicéphore (III, 28.)

gouverneurs de province avaient écrit à mon divin père (Hadrien) au sujet de ces hommes, et il leur a répondu de ne pas les inquiéter, à moins qu'on ne les reconnût coupables de complot contre la souveraineté romaine. A mon tour, questionné sur ce sujet par un grand nombre de gouverneurs, j'ai répondu dans le même sens que mon père. Si donc une accusation est encore portée contre un de ces hommes à raison de la secte à laquelle il appartient, qu'il soit, même au cas où le fait serait établi, déchargé de la poursuite, et que son accusateur soit puni.»

Cette lettre, on le voit par son texte même, n'est pas un ordre donné pour une fois et pour une seule province; nous savons par des documents postérieurs que des lettres pareilles furent adressées à Larisse, à Thessalonique, à Athènes, dans tous ces pays de langue grecque qui étaient alors les plus riches en Églises chrétiennes<sup>1</sup>. C'était donc un édit de tolérance général, durable, réfléchi, plus complet qu'il n'avait été jusque-là. Trajan avait tout au plus cherché à diminuer le nombre des persécutions et évité d'en prendre l'initiative. Hadrien avait commencé à contenir la rage des délateurs et à ne plus attacher au seul nom de chrétien l'idée d'un crime; mais, il autorisait encore les délateurs à se présenter contre les chrétiens et à témoigner de leurs prétendus méfaits; il laissait une porte ouverte à bien des dénonciations spécieuses et passionnées. Ici, le christianisme est justifié et défendu; les accusateurs

<sup>1</sup> V. Métilon, apud Eusèbe, *Hist. eccl.*, IV, 14, 25, et Eusèbe lui-même, 12, 15. Saint Justin, dans son dialogue avec Tryphon, postérieur à cette Apologie, dit aux Juifs : « Vous ne pouvez pas aujourd'hui nous maltraiter, parce que ceux qui commandent vous en empêchent. Toutes les fois que vous l'avez pu, vous l'avez fait. » *Tryphon.*, 16. Sur l'époque de ce dialogue; voy. le cli. 120.

sont blâmés, humiliés, raillés même. Entre un tel acte et la déclaration de tolérance la plus authentique et la plus formelle, à peine y avait-il un pas.

Que cet acte ait été inspiré spécialement par l'apologie de saint Justin, je ne serais pas éloigné de le croire. L'ironie avec laquelle l'empereur parle de l'impuissance des dieux à se venger, le témoignage rendu à la constance invincible des chrétiens et au profit qu'il y a pour eux à mourir, leur courage et leur confiance en Dieu mis en parallèle avec la pusillanimité et l'irritation des idolâtres, leur foi au Seigneur opposée au mépris des païens pour leurs propres idoles, l'antithèse de *Dieu* et des *dieux*, le christianisme lavé indirectement des calomnies qui lui sont adressées : tout cela semble d'un homme que l'apologiste a éclairé par sa raison et satisfait par son courage. Il n'y a qu'une chose que l'empereur n'accorde pas à saint Justin<sup>1</sup>. « Nous ne demandons pas, avait dit l'apologiste, que nos accusateurs soient punis, leur perversité et leur ignorance du bien suffira pour leur châtement. » L'empereur ne l'entend pas ainsi et veut une peine pour le délateur.

L'apologétique chrétienne pouvait donc éprouver quelque satisfaction. Elle arrivait à faire germer dans les archives impériales une tradition favorable aux chrétiens et à fournir aux apologistes futurs des précédents de tolérance et de liberté. Quadratus et Aristide devant Hadrien avaient pu s'appuyer sur la lettre de Trajan, qui témoignait déjà d'une certaine répugnance à persécuter. Justin, devant Antonin, s'était appuyé sur le rescrit d'Hadrien. Méliton,

<sup>1</sup> *Apol.*, I, 7.

devant Marc Aurèle, devait à son tour s'appuyer sur les lettres d'Antonin. La paix de l'Église n'était pas complète sans doute ; car le pouvoir impérial, plus puissant pour le mal que pour le bien, plus grand en apparence qu'en réalité, n'imposait pas toujours soit aux caprices des gouverneurs, soit surtout aux passions de la multitude. Mais enfin, sous le règne d'Antonin, les martyrs sont peu nombreux. A Rome même, en face du Capitole et du Sénat, dans cette Rome qui ne recevait point de lettres pareilles à celle qu'on vient de lire et qui se fût peut-être indignée d'en recevoir, nous voyons cependant l'Église chrétienne avoir des allures assez libres ; elle recueille des héritages ; elle transforme des palais en lieux de prières ; elle rassemble périodiquement ses fidèles et les rassemble en grand nombre<sup>1</sup>. Tertullien, Eusèbe, saint Augustin, Sulpice Sévère, tous rayent le nom d'Antonin de la liste des persécuteurs, et on

<sup>1</sup> Voir les actes de sainte Praxède et de sainte Pudentienne, Bolland., 19 mai, et la seconde lettre (authentique?) du pape Pie I<sup>er</sup> à l'évêque de Vienne saint Juste.

On cite, sous Antonin :

Saint Julien, martyr à Sora, 27 janvier.

Saint Lazare, diacre à Tergeste (Trieste), 12 avril (151 ?).

Les seize martyrs de Boppard, trouvés en 1280, avec une inscription indiquant qu'ils auraient été martyrisés en 142. (On n'a pas conservé l'inscription et on ignore, par conséquent de quelle manière cette date de 142 était indiquée. Voy. les bollandistes, sur le 25 août.)

Saint Télesphore, pape, dont le martyre est attesté par saint Irénée, et dont la mort est fixée par Eusèbe en 159 (2 janvier).

Saint Ilygin, pape, martyrisé à Rome en 142 (10 janvier).

Saint Pie, pape, martyrisé à Rome en 157 (11 juillet).

Saint Marc et saint Timothée, martyrs à Rome le 24 mars. (V. les mêmes lettres du pape saint Pie à saint Juste, évêque de Vienne.)

Je ne cite ici que les martyrs dont les actes portent l'indication *sub Antonino Pio*. Ceux qui portent seulement *sub Antonino* peuvent être tout aussi bien attribués au règne de Marc Aurèle, de Caracalla ou de plusieurs autres empereurs. Il en est ainsi de l'inscription du martyr Alexandre trouvée dans le

peut admettre qu'excepté Alexandre Sévère, venu bien plus tard, nul prince païen n'a aussi bien compris ou du moins aussi peu inquiété le christianisme.

En nous résumant, il nous semble qu'à l'époque dont nous parlons, l'Église chrétienne et la société romaine étaient moins qu'en d'autres temps éloignées l'une de l'autre. Ce repos de l'empire depuis Domitien, ce calme relatif qui s'était fait dans les âmes, ce jour qui se faisait dans les intelligences, servaient la cause de la foi. La philosophie, tout en méconnaissant profondément la valeur du christianisme, s'ouvrait de plus en plus au dogme de l'unité divine, à la critique des cultes idolâtriques, à une foule de notions analogues à celles des chrétiens. Les princes, Nerva, Trajan, Hadrien, Antonin, sans échapper complètement au reproche de persécution, avaient successivement prêté l'oreille aux apologies chrétiennes; chacun d'eux avait fait un pas vers un régime plus tolérant, avait encouragé les apologistes futurs; et, grâce à une série d'apologistes répondant à une série de princes doués de bon sens, on en était venu à cet édit d'Antonin, voisin d'une complète liberté.

Enfin les peuples eux-mêmes, si je ne me trompe, par un peu plus d'honnêteté, d'équité, d'humanité; par un respect plus grand pour la liberté; de l'homme et par le besoin qu'on avait de cette liberté; par un mouvement, (comment dirais-je?) par une sorte d'effort de la

cimetière de Calixte, et qui du reste est aujourd'hui reconnue apocryphe. (V. Aringhi, III, 22; cardinal Mai, *Scriptor. vet.*, t. V, p. 561.)

« Tous sont d'accord, dit Xiphilin, suppléant au texte perdu pour lui de Dion Cassius, qu'Antonin fut probe et homme de bien, doux à tous ses sujets et nullement hostile aux chrétiens. Il ajouta encore aux grâces qu'Hadrien leur avait faites. » Xiphilin rappelle ici la lettre d'Hadrien rapportée par Eusèbe, Xiph., *ex Dione*, LXX, 5.

société, enchaînée sur le lit de douleur de la civilisation antique, pour prendre une attitude un peu plus tolérable et un peu plus digne; les peuples laissaient quelque peu s'atténuer l'énorme distance qui séparait le monde de Rome du monde de l'Église. Un curieux écrit qui se place avec assez de vraisemblance dans les premières années de Marc Aurèle, témoigne chez les païens d'une certaine tendance à se réconcilier avec les chrétiens. Il y a, selon l'auteur païen de cet écrit, des chrétiens exagérés (les montanistes peut-être) qui se réjouissent des calamités publiques, et ne souhaitent que malheurs à l'empire. Mais il y a aussi des chrétiens d'un esprit meilleur, amis de la chose publique et qui se réjouissent de ses triomphes. L'auteur se met en face d'un de ces derniers, et, dans le dialogue qui s'établit entre eux, le langage du chrétien ne manque ni de force, ni d'élévation, ni de réminiscences des saintes Écritures, ni de liberté à se railler des dieux, sans que le païen prenne autrement la peine de les défendre. Et, à la fin du dialogue, comme pour sceller entre eux la transaction et rendre grâce ensemble des triomphes de la patrie, cherchant un dieu qui puisse recevoir en commun leurs vœux et leurs serments, ils trouvent l'*Inconnu d'Athènes*, auquel la ville de Thésée a dressé des autels et dans lequel saint Paul a reconnu le vrai Dieu. Ils unissent leurs mains devant lui, souhaitant gloire à la patrie, confusion aux prophètes sinistres<sup>1</sup>.

Telles pouvaient être les dispositions de certains païens.

<sup>1</sup> Je veux parler ici du dialogue intitulé *Philopatris* et faussement attribué à Lucien. Je dois dire que l'époque où se place ce dialogue est très-incertaine. D'après ce qui y est dit des succès des Romains en Orient, il faudrait le placer au temps ou de Trajan, ou de Marc Aurèle, ou de Septime Sévère,